Nations Unies A/AC.105/1126

Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2016
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport de la Conférence ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité

(Nairobi, 27-30 juin 2016)

I. Introduction

1. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, mis en œuvre par le Bureau des affaires spatiales, a été établi en 1971 en vue d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications au service du développement durable, et de promouvoir la coopération spatiale internationale. Depuis son lancement, il a permis d'organiser plusieurs centaines de cours de formation, de conférences, de séminaires et de réunions à l'intention des États Membres.

2. Dans sa résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a recommandé que les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales encouragent la collaboration entre États Membres aussi bien au niveau régional qu'au niveau international, dans divers domaines des sciences et techniques spatiales, en insistant sur le développement et le transfert des connaissances et des compétences dans les pays en développement et les pays en transition[1].

3. La Conférence a été organisée par l'ONU en coopération avec le Gouvernement kényan, par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, avec le soutien de l'Agence spatiale européenne (ESA), et a été accueillie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'Office des Nations Unies de Nairobi. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en a assuré la coordination locale et a apporté un soutien précieux. DigitalGlobe, l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, la Commission nationale pour

[1] *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1, sect. I, par. 1 e) ii), et chap. II, par. 409 d) i).

V.16-09253 (F) 231116 241116

Merci de recycler

la science, la technologie et l'innovation et plusieurs autres ministères kényans ont également prêté leur concours à cette occasion.

A. Contexte et objectifs

4. Les pressions dues au changement climatique, à la disparition d'écosystèmes et à la criminalité liée aux espèces sauvages sont en train de menacer la biodiversité et la vie sauvage de la planète. C'est plus particulièrement l'appauvrissement de la faune sauvage à cause du braconnage et du commerce illégal qui met en péril la survie de certaines espèces essentielles comme l'éléphant d'Afrique et le rhinocéros. Selon une enquête récemment effectuée sur tout le continent africain par le Great Elephant Census, les populations d'éléphants de la savane ont diminué d'environ 30 % entre 2007 et 2014. Aujourd'hui, il reste environ 350 000 éléphants de savane. Leur nombre diminue à hauteur de 8 % par an, principalement à cause du braconnage [2]. La population d'éléphants de forêt d'Afrique diminue au même rythme[3].

5. Les éléphants ne sont que l'une des nombreuses espèces décimées en raison des activités humaines excessives. En 2015, 1 175 rhinocéros ont été braconnés en Afrique du Sud, contre seulement 13 en 2007. Le nombre de rhinocéros noirs a baissé de 96 % à cause du braconnage[4]. Les braconniers ciblent de plus en plus de nouvelles espèces de plantes et d'animaux, suscitant de vives inquiétudes quant à l'état de la biodiversité mondiale.

6. Dans sa résolution 69/314 du 30 juillet 2015 intitulée "Lutte contre le trafic des espèces sauvages", l'Assemblée générale a demandé à l'ONUDC, dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses ressources, conformément à la résolution 2013/40 du Conseil économique et social et en étroite coopération avec les États Membres, de continuer de recueillir des informations sur les caractéristiques et les flux du trafic d'espèces sauvages et de faire rapport à ce sujet.

7. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'améliorer davantage la coordination des activités entreprises par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies au titre de la résolution, dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément à la résolution 2013/40 du Conseil économique et social.

8. En mars 2005, après quatre ans de recherches, il est ressorti de l'Évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire que le taux d'appauvrissement irréversible de la biodiversité était de 10 à 30 % pour les espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens, et que ces espèces étaient menacées d'extinction à cause de l'activité humaine[5].

9. L'appauvrissement de la biodiversité a également été reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale). La question de la protection et de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, éléments clefs de la mise en valeur de l'environnement, est traitée à l'objectif 15 des objectifs de développement durable: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement

---

[2] Michael J. Chase *et al*., "Continent-wide survey reveals massive decline in African savannah elephants", *PeerJ*, 31 août 2016. Disponible sur doi.org/10,7717/peerj.2354.

[3] Wildlife Conservation Society, "African elephants". Disponible sur www.wcs.org/our-work/species/african-elephants (Lien vérifié le 7 septembre 2016).

[4] Eliza Strickland, "Do you have any tigers to declare?", *Foreign Policy*, vol. 220 (7 septembre 2016).

[5] Millennium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis* (Washington D.C., Island Press, 2005).

les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

10. L'un des problèmes majeurs auxquels se heurtent les décideurs des gouvernements et des entités du système des Nations Unies, à savoir les parties prenantes qui ont un rôle direct à jouer face aux problèmes, est que les données disponibles sur la biodiversité sont incomplètes. Même si plusieurs indicateurs ont été mis au point, les informations géographiques, taxonomiques et temporelles sur diverses espèces comportent d'importantes lacunes[6, 7]. Les indicateurs ne valent que ce que valent les données à partir desquelles ils sont établis. Pour avoir un tableau clair de l'appauvrissement de la biodiversité et du rythme auquel il se produit, il convient de mettre en place des mécanismes de surveillance capables de fournir des données spatiales et temporelles en temps quasi réel.

11. Le dosage inapproprié de la technologie et des instruments de gouvernance employés pose également problème. Grâce aux progrès technologiques, les solutions de surveillance géospatiale sont moins chères et plus efficaces. Toutefois, elles doivent être mises en application dans des cadres politiques et dans des infrastructures adéquats, qui font défaut dans de nombreux pays en développement, surtout dans les pays où l'adoption des technologies et l'élaboration des politiques sont des processus bien distincts. Dans ces circonstances, même si un pays a des technologies adéquates, certaines contraintes politiques peuvent en limiter l'utilisation. Par conséquent, pour mettre au point et déployer des outils de surveillance géospatiale de l'environnement, il faut prendre en compte le contexte dans lequel s'insère le cadre de politique générale pour lequel l'outil est conçu[8].

12. Enfin, dans la plupart des régions du monde, les habitats des espèces font fi des frontières nationales. Les règles et les politiques des mécanismes de suivi et de communication variant selon les pays, l'absence ou l'inexactitude de données, les doubles comptages et un accès insuffisant aux données restent des contraintes. La coopération interinstitutions tant au niveau national qu'international demeure un facteur déterminant pour une meilleure accessibilité des informations. Il est donc nécessaire d'améliorer la coopération transfrontalière pour mettre en œuvre les mécanismes de suivi et de conformité, et d'utiliser des technologies de pointe à l'appui de cette coopération[9].

13. Les techniques spatiales seront essentielles à une bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles fournissent des données, des informations et des services qui, directement ou indirectement, permettent de réaliser certains objectifs de développement durable ou d'évaluer et de surveiller l'avancement de leur mise en œuvre. Un accès concret à des données géospatiales fiables, fréquentes et ouvertes, en particulier à des données d'observation de la Terre, sera crucial à cette fin.

14. Afin de sensibiliser aux technologies spatiales et à leurs applications dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes et de profiter de leurs avantages, le Bureau des affaires spatiales a décidé que la surveillance et la protection de la biodiversité et des écosystèmes constitueraient un nouveau secteur d'activité dans le

---

[6] Stuart H. M. Butchart *et al*., "Global biodiversity: indicators of recent declines", *Science* (Washington, D.C.), vol. 328, numéro 5982 (28 mai 2010), disponible sur science.sciencemag.org/content/328/5982/1164.

[7] Remi Chandran, *If Wildlife Enforcement Monitoring System (WEMS) Is the Solution, What Is the Problem?* (Enschede, Pays-Bas, Université de Twente, 2016).

[8] Ibid.

[9] Ibid.

cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales[10]. C'est ce qui a permis d'organiser la Conférence, la première à être consacrée à ce thème.

15. Les objectifs de la Conférence étaient les suivants:

a) Présenter des données d'expérience sur des techniques spatiales de pointe en projet et existantes et leurs applications dans la gestion de la vie sauvage, de la flore comme de la faune; protéger la biodiversité, notamment en en menant des évaluations, une gestion des écosystèmes et des habitats de la faune, et une surveillance et un suivi des espèces sauvages; et lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages en documentant et en empêchant le braconnage;

b) Rassembler et mettre en relation les parties prenantes à des initiatives pertinentes, y compris celles ayant des mandats officiels;

c) Offrir des possibilités de renforcer les capacités de mise en œuvre de solutions offertes par les techniques spatiales;

d) Examiner les possibilités de coopération;

e) Examiner les aspects juridiques et réglementaires;

f) Formuler des observations et des recommandations sur la meilleure manière d'exploiter les solutions offertes par les techniques spatiales pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité.

16. La Conférence était étroitement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux cibles pertinentes de son objectif 15. En outre, ses résultats seront pris en compte dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devant se tenir en 2018 (UNISPACE+50). La Conférence ONU/Kenya a abordé en particulier deux priorités thématiques de l'UNISPACE+50, à savoir la coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes (priorité thématique 6), étant donné que la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont importantes pour la résilience des sociétés, et le renforcement des capacités pour le XXI^{e} siècle (priorité thématique 7)[11].

B. Participation

17. La Conférence avait pour objet de réunir des acteurs s'occupant de la biodiversité et de la gestion de la vie sauvage afin qu'ils puissent partager leurs données d'expérience et mutualiser leurs besoins en tant qu'utilisateurs des technologies spatiales et qu'ils entendent des exposés sur ces technologies et leurs applications existantes et en projet. Il s'agissait de représentants de l'industrie spatiale, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de spécialistes des applications spatiales et géospatiales et d'utilisateurs comme des gardes forestiers et des gestionnaires de la faune sauvage.

18. Deux cent vingt-huit participants y ont assisté, dont 63 qui ne venaient pas du pays hôte et 25 étaient des membres du personnel des Nations Unies basé à Nairobi. Ils venaient des 30 pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Cameroun, Canada, Congo, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libéria,

[10] Voir A/AC.105/C.1/2015/CRP.10.
[11] Voir A/71/20, par. 296.

Mexique, Népal, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie. Il y avait parmi eux des acteurs majeurs s'occupant de la gestion de la vie sauvage, de la biodiversité et de la protection des écosystèmes. Les biographies des orateurs sont consultables sur la page Web de la Conférence[12].

C. Programme

19. Le programme de la Conférence a été élaboré par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec le comité du programme de la Conférence. Ce dernier était composé de spécialistes de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que de représentants d'agences spatiales nationales, d'organisations internationales et d'établissements universitaires. Un comité honoraire et un comité local d'organisation ont également contribué au bon déroulement de la Conférence.

20. Le programme de la Conférence s'articulait autour des sessions thématiques suivantes:

a) Gestion de la vie sauvage et protection de la biodiversité: problèmes et solutions offertes par les techniques spatiales;

b) Évaluation de la biodiversité;

c) Gestion des écosystèmes et des habitats de la faune sauvage;

d) Surveillance et suivi de la faune sauvage pour l'application des lois;

e) Lutte contre la criminalité visant les espèces sauvages;

f) Obstacles juridiques et politiques et en matière de gouvernance aux échanges d'informations sur la gestion de la vie sauvage;

g) Renforcement des capacités, sensibilisation et communication;

h) Expériences internationales et possibilités de coopération;

i) Observations, recommandations et voie à suivre.

21. Ces sessions ont été complétées par deux tables rondes, une exposition de 24 affiches, et par plusieurs réunions parallèles, séances de formation et démonstrations de logiciels et d'ensembles de données.

22. Les institutions participantes et des orateurs sélectionnés ont été invités à présenter leurs travaux dans des domaines thématiques particuliers et à montrer en quoi ils relevaient des objectifs de la Conférence. Les participants aux tables rondes ont ensuite discuté de questions fondamentales, jetant ainsi les bases des recommandations de la Conférence.

23. La Conférence a clairement démontré que les techniques spatiales et leurs applications apportaient déjà des contributions essentielles à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes et à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'une des principales observations faite à plusieurs reprises par des intervenants lors de la Conférence était que les techniques spatiales avaient considérablement progressé et étaient devenues plus accessibles et moins coûteuses ces dernières années, permettant à plusieurs satellites d'observation de la Terre, qu'ils soient envoyés par un État ou une société privée, de fournir des images de télédétection dont la résolution et la qualité se rapprochaient de la photographie

[12] www.unoosa.org/oosa/ourwork/psa/schedule/2016/conference_kenya_biodiversity.html.

aérienne. On trouvera au chapitre III les recommandations et les conclusions détaillées.

24. Le programme final, les exposés et les affiches présentées sont disponibles en ligne sur la page Web de la Conférence[12].

25. Divers sites Web et médias sociaux, tels que Twitter, ont parlé de la Conférence et en ont assuré la promotion, et le PNUE et le Bureau des affaires spatiales l'ont diffusée en direct via des flux Twitter. Des médias en ligne et la presse écrite, au Kenya et ailleurs, ont publié des articles à son sujet qui soulignaient son importance et s'intéressaient aux thèmes abordés.

II. Résumé du programme de la Conférence

A. Ouverture

26. La Conférence a été ouverte par des discours de bienvenue prononcés par le Directeur exécutif adjoint du PNUE, le chef du cabinet du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et des représentants du Bureau des affaires spatiales et de l'ESA.

27. Des représentants du Kenya Wildlife Service (Service kényan de la vie sauvage) et du PNUE ont prononcé des discours de politique générale. Le Bureau des affaires spatiales a ensuite présenté un exposé liminaire, en soulignant les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en rappelant les objectifs de la Conférence et les résultats escomptés.

B. Session thématique 1. Gestion de la vie sauvage et protection de la biodiversité: problèmes et solutions offertes par les techniques spatiales

28. À la première session thématique, qui était consacrée aux questions relatives à la gestion de la vie sauvage et à la protection de la biodiversité, ainsi qu'aux solutions que les techniques spatiales pouvaient offrir, les exposés se sont focalisés sur les récentes évolutions des techniques spatiales et sur divers exemples de leur utilisation actuelle dans le domaine abordé par la Conférence.

29. Les intervenants ont souligné que, en plus de leurs applications pour l'observation de la Terre, les télécommunications par satellite et les systèmes mondiaux de navigation et de positionnement par satellite jouaient un rôle important dans le suivi des processus naturels dans le monde. Des exposés ont porté sur les systèmes et les projets spécialisés exploitant le positionnement, la synchronisation et la navigation, ainsi que sur des technologies reposant sur des capteurs pour suivre les espèces sauvages partout dans le monde et surveiller l'environnement par satellite. Parmi ces systèmes figuraient le système Argos de localisation et de collecte de données, qui fournit des services fiables de surveillance de la faune sauvage marine et terrestre à travers le monde depuis plus de 30 ans, l'Initiative de coopération internationale pour les recherches sur les animaux au moyen de techniques spatiales (dont les infrastructures spatiales doivent être déployées en 2017), et Chipsafer, plate-forme de géolocalisation du bétail mise sur le marché par un jeune entrepreneur uruguayen.

30. Le programme Copernicus, programme conjoint de l'Union européenne et de l'ESA, a été présenté comme un exemple de la manière dont certaines agences

spatiales mondiales mettaient en place des infrastructures facilitant l'accès aux données et informations environnementales pour un usage opérationnel mondial basé sur une politique d'accès libre aux données.

31. Des sociétés d'imagerie commerciale ont également contribué à la session. Elles ont mis en avant les dernières évolutions des services de collecte et de diffusion en ligne d'images satellite à très haute résolution, accessibles bien plus rapidement et facilement, et ont donné aux clients la possibilité d'envisager des économies de coût, des licences multi-utilisateurs et des services d'abonnement.

C. Session thématique 2. Évaluation de la biodiversité

32. La deuxième session thématique, consacrée à l'évaluation de la biodiversité, comprenait des exposés sur la plate-forme "PNUE en direct", avec démonstrations à l'appui, les variables essentielles de la biodiversité proposées par le Groupe sur l'observation de la Terre, diverses initiatives de cartographie et de suivi de la biodiversité, le suivi des changements advenus dans l'occupation des sols et les recherches menées sur les services rendus par les écosystèmes.

33. Dans le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, des experts en biodiversité et en télédétection étaient en train d'élaborer un ensemble de variables essentielles de la biodiversité pour faciliter la surveillance opérationnelle et la normalisation des données et à mieux suivre les avancées en fonction des cibles et des indicateurs associés aux objectifs de développement durable.

34. Une étude de cas a été présentée comme un exemple de surveillance des écosystèmes. Elle portait sur l'utilisation des techniques spatiales pour l'étude des conséquences de l'accident nucléaire survenu à la centrale nucléaire Daichii de Fukushima induit par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Japon en 2011. L'étude a mis en évidence la manière dont l'accident avait affecté les écosystèmes autour de cette centrale.

35. Des intervenants et des membres du public ont souligné les diverses activités d'observation de la Terre à long terme qui appliquaient des politiques plus ouvertes en matière de données, comme le programme Landsat des États-Unis, le programme de Satellite sino-brésilien d'exploration des ressources terrestres, la génération précédente de satellite français pour l'observation de la Terre, et le radiomètre spatial perfectionné pour la mesure de la réflectance et des émissions thermiques terrestres du Japon. Les participants ont reconnu que les politiques d'accès libre aux données avaient un impact considérable sur un grand nombre d'applications de surveillance, facilitant les processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques liés aux efforts mondiaux d'évaluation et de conservation.

D. Session thématique 3. Gestion des écosystèmes et des habitats de la faune sauvage

36. Les exposés de la troisième session thématique ont porté sur les systèmes mis en place pour évaluer et surveiller les habitats de la faune sauvage et les écosystèmes. Ces systèmes, également utilisés dans d'autres secteurs de développement, faisaient appel à la technologie géospatiale, aux techniques d'analyse spatiale et aux bases de données géospatiales et d'images satellite spécialisées.

37. Les orateurs ont insisté sur la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de capteurs photographiques et de capteurs radars à très haute résolution et de recueillir

les données de manière systématique. Ils ont aussi montré que la télédétection apportait une aide substantielle aux efforts de conservation des prairies déployés par la Wildlife Conservation Society et, plus largement, par le Réseau de télédétection pour la conservation. Ils ont noté que, même si globalement la connaissance des systèmes d'information géographique était largement répandue, il fallait former davantage d'experts en télédétection à l'utilisation des données d'observation de la Terre, et mettre davantage l'accent sur cet aspect lors du renforcement des capacités.

38. Divers intervenants ont souligné l'importance des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour les levés aériens permettant de suivre les mouvements des éléphants et d'autres animaux et d'identifier avec précision les effets du braconnage. L'importance de solutions techniques pour la surveillance et le suivi des espèces sauvages a aussi été mentionnée dans la résolution 11.25 sur l'avancée des réseaux écologiques pour répondre aux besoins des espèces migratrices adoptée à la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

39. L'aménagement de l'espace marin et côtier dans le contexte de la gestion et de la protection des écosystèmes côtiers a fait partie des autres secteurs d'activité abordés pendant la session.

E. Session thématique 4. Surveillance et suivi de la faune sauvage pour l'application des lois

40. La Conférence de Tokyo sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, qui s'est tenue à l'Université des Nations Unies les 3 et 4 mars 2014, a appelé à l'élaboration de politiques fondées sur des faits dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Elle a souligné la nécessité pour les scientifiques, les organisations non gouvernementales (ONG), les décideurs nationaux et les organismes des Nations Unies de jouer un rôle plus actif pour faciliter les recherches et soutenir une prise de décisions basée sur des informations.

41. Sept exposés ont été présentés à la quatrième séance thématique, consacrée à la surveillance et au suivi de la faune sauvage pour l'application des lois. La table ronde sur ce thème était animée par l'Institut national pour les études sur l'environnement du Japon. Les participants ont affirmé que le braconnage restait un problème mondial, malgré tous les efforts des gardes forestiers et de divers organismes chargés de l'application des lois. Les discussions ont porté sur les technologies utiles et sur plusieurs outils susceptibles d'être utilisés pour faire face au problème.

42. En coordination avec des instances des États-Unis, l'Office of the Geographer and Global Issues et la National Geospatial-Intelligence Agency, un lien vidéo actif a été établi pendant la session avec un colloque de l'équipe spéciale présidentielle sur le trafic d'espèces sauvages qui se tenait dans cette dernière agence à Springfield, en Virginie.

43. Les intervenants ont montré que la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages se heurtait à des problèmes liés notamment à l'incompatibilité des mandats institutionnels, à des croyances concernant les politiques de conservation et à la méfiance qui régnait entre les entités. Ces problèmes pesaient sur les échanges d'informations cruciales.

44. Des mécanismes prescrits par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction avaient été introduits, comme le suivi de l'abattage illicite d'éléphants et le Système d'information sur le

commerce des éléphants, et des études de cas ont été réalisées sur l'utilisation de drones pour la collecte de données sur des zones protégées où les techniques spatiales sont moins abordables. Un exposé a été présenté sur le Système d'échange d'information sur le commerce des espèces sauvages de l'Union européenne et le Système d'échange d'informations sur le commerce des espèces sauvages de l'Afrique, deux plates-formes d'informations qui servent à surveiller le commerce licite et illicite des espèces sauvages.

F. Session thématique 5. Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages

45. À la cinquième session thématique, qui était consacrée à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les participants ont souligné les activités de renforcement des capacités de l'ONUDC dans les services techniques des organismes chargés de la surveillance de la faune sauvage et de l'application des lois, et de l'appareil judiciaire dans les pays en développement. Ces activités ont également contribué à réduire la corruption, problème majeur dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique. Divers autres projets qui relevaient du programme de sécurité de l'environnement de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont été présentés, dont celui appelé Project Wisdom.

46. Plusieurs plates-formes de cartographie avaient été mises en place pour l'échange d'informations sur les questions de la criminalité liée aux espèces sauvages. Toutefois, leur financement était resté faible, ce qui suscitait de vives inquiétudes quant à leur durabilité. Par exemple, le Système de suivi de l'application des lois relatives aux espèces sauvages, géré par l'équipe de travail de l'Accord de Lusaka[13], s'occupait de la criminalité liée aux espèces sauvages et faisait la liaison entre les scientifiques, les décideurs et le secteur public dans son ensemble. En combinaison avec les images satellite et les données spatiales, les informations obtenues à partir de plates-formes de cartographie, comme le Système de suivi de l'application des lois relatives aux espèces sauvages, pourraient servir à déterminer les grandes variables indispensables à la compréhension de l'état de la biodiversité et des changements qu'elle subit.

47. Des systèmes de détection instantanée des intrusions utilisant des pièges photographiques et des détecteurs de métaux capables d'alerter le personnel de sécurité en temps quasi réel étaient en train d'être déployés sur plusieurs sites avec l'aide de la Zoological Society of London (Société zoologique de Londres). Divers exposés ont souligné que les techniques spatiales étaient également intégrées dans les outils de surveillance spatiale et d'information des gardes forestiers utilisés en Thaïlande en association avec un laboratoire de criminalistique spécialisé dans la faune sauvage.

G. Session thématique 6. Obstacles juridiques et politiques et en matière de gouvernance aux échanges d'informations sur la gestion de la vie sauvage

48. La sixième session thématique portait sur les obstacles juridiques et politiques et en matière de gouvernance aux échanges d'informations sur la gestion de la vie

[13] Remi Chandran, Padmanabhan Krishnan et Khoi Nguyen, "Wildlife Enforcement Monitoring System (WEMS): a solution to support compliance of multilateral environmental agreements", *Government Information Quarterly*, vol. 28, n° 2 (2011), p. 231 à 238.

sauvage. Des présentateurs d'exposés ont abordé des questions concernant la confiance que les ONG devaient avoir dans les services régionaux et nationaux chargés de l'application des lois relatives à la vie sauvage pour pouvoir soutenir leurs travaux, aux informations nécessaires pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages qui sont lacunaires, aux besoins d'infrastructures et de développement des capacités, aux techniques spatiales et à la gouvernance de l'espace. Le Partenariat pour la survie des grands singes a été présenté comme une étude de cas prouvant que les techniques spatiales pouvaient contribuer à divers processus d'aménagement et à la prise de décisions concernant l'environnement.

49. Les intervenants ont notamment cité comme obstacles le manque de bases de données régionales et nationales intégrées qui pourraient améliorer les échanges d'informations, et le manque de transparence et de justification des actions menées dans le cadre d'anciens projets soutenus par des donateurs, même si la situation s'améliorait. Une collaboration renforcée a également été jugée nécessaire dans divers contextes pour éviter une gestion cloisonnée des informations (les fameux "silos d'informations").

50. Les orateurs ont fait remarquer que les institutions de renforcement des capacités en Afrique, comme le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement, le Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et diverses universités offraient un large éventail de possibilités éducatives qui pourraient aider à remédier aux problèmes de renforcement des capacités. Toutefois, les programmes d'enseignement et les installations étaient souvent obsolètes, les conférenciers formés pas assez nombreux, la bande passante de la connexion Internet trop faible et les ressources financières pour les formations limitées, constituant autant de restrictions aux possibilités de dispenser des formations. Dans ce contexte, il est apparu particulièrement nécessaire d'affiner encore les possibilités de formation aux techniques spatiales et à leurs applications, notamment en météorologie, aux applications des données satellite, aux levés et à la cartographie, et aux systèmes de surveillance.

H. Session thématique 7. Renforcement des capacités, sensibilisation et communication

51. La septième session thématique était consacrée au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication. Il y a eu six exposés sur les thèmes suivants: les programmes consacrés aux techniques spatiales dans les universités kényanes; les mesures de renforcement des capacités visant à consolider les réseaux régionaux d'application, comme l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka; le renforcement des capacités pour l'utilisation des données opérationnelles d'observation de la Terre; le renforcement des capacités pour le développement de nanosatellites expérimentaux destinés à la surveillance de la faune sauvage; les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

52. Une étude de cas sur l'amélioration de la capacité des gardes forestiers à utiliser des techniques spatiales pour leurs patrouilles dans l'écosystème du mont Kenya a été présentée. Le soutien apporté par des partenaires commerciaux tels que l'Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement a également été souligné.

53. Au cours des débats, les déficiences relevées en matière de renforcement des capacités ont été mises en avant. Il s'agissait notamment du manque de programmes

de formation spécialisés, de la faiblesse des liens entretenus par les universités et l'industrie, de l'insuffisance des installations et des ressources à la disposition des universités, et, pour plusieurs pays, de l'absence d'une agence spatiale nationale ou d'un autre mécanisme pertinent susceptible de donner des conseils et de coordonner les activités spatiales. Les recommandations à cet égard sont énoncées au chapitre III. L'utilisation de logiciels libres a été considérée comme un moyen éventuel d'éviter les dépenses afférentes aux logiciels brevetés.

I. Session thématique 8. Expériences internationales et possibilités de coopération

54. La huitième et dernière séance thématique était consacrée aux expériences internationales et aux possibilités de coopération. Plusieurs initiatives internationales importantes ont été présentées. L'ESA a mis en avant son programme Copernicus, qui fournit gratuitement des données environnementales mondiales. En Afrique, la bande passante de la connexion Internet trop faible continuait de ralentir le téléchargement des données des satellites Sentinel du programme Copernicus. Des mécanismes de diffusion de données tels que GEONetcast pourraient apporter une solution.

55. Un représentant de la Banque mondiale a évoqué l'initiative de cette dernière intitulée "À l'écoute de l'Afrique", qui permet de surveiller les conditions de vie et de développement à l'aide de données recueillies par des téléphones mobiles. Un représentant de l'Agence des États-Unis pour le développement international s'est exprimé sur l'exploitation des résultats obtenus grâce à la coopération interinstitutions et à des partenariats. Un représentant du Kenya Wildlife Service a présenté des initiatives visant à mobiliser des ressources pour la conservation des espèces sauvages, et un représentant de la Wildlife Conservation Society a présenté une étude de cas traitant des obstacles à la préservation de la biodiversité rencontrés dans le parc national de Murchison Falls, en Ouganda.

56. Les orateurs ont insisté sur l'importance des techniques spatiales dans la collecte de données relatives à l'atmosphère, à la sécurité, à la gestion des catastrophes et aux changements climatiques. Ils ont également discuté de la nécessité de se doter d'infrastructures adéquates et de politiques d'accès libre aux données pour favoriser l'accès à ces dernières. Ils ont souligné que la vie sauvage représentait un atout économique important pour de nombreux pays en Afrique et ailleurs, et que tous les efforts devaient donc être déployés pour améliorer la surveillance et la protection des espèces sauvages et pour assurer un financement durable.

J. Tables rondes

57. Outre les sessions thématiques, deux tables rondes ont été organisées, au cours desquelles les participants ont examiné plus en profondeur les moyens qui permettraient de surmonter les obstacles et ont contribué à la formulation des observations et des recommandations. Il a été répété que les solutions technologiques proposées devaient prendre en compte les considérations politiques. Certains pays faisaient souvent preuve de prudence vis-à-vis d'applications qui impliquaient une surveillance à partir d'aéronefs, de drones ou de plates-formes spatiales, et les avis sur les politiques de conservation et les politiques commerciales variaient considérablement d'un pays à l'autre. Par conséquent, les discussions ont aussi porté sur les facteurs politiques se rapportant à la mise en œuvre de solutions fondées sur des technologies.

1. Table ronde sur les solutions offertes par les techniques spatiales pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité

58. La première table ronde était consacrée aux solutions offertes par les techniques spatiales pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité. Animée par le Bureau des affaires spatiales, elle a accueilli des intervenants de la première session thématique qui représentaient des institutions de recherche, des ONG et des fournisseurs commerciaux. Les questions fondamentales abordées concernaient les coûts des données et leur réduction éventuelle; l'interaction et la coordination entre utilisateurs et fournisseurs, notamment le soutien que les entités commerciales pourraient apporter au besoin en matière de renforcement des capacités et d'analyse des données; et la sécurité des systèmes de surveillance pour empêcher les malfaiteurs s'attaquant aux espèces sauvages d'accéder à des données essentielles. Les participants ont noté que, dans la plupart des pays africains dépourvus d'entité nationale spatiale, les fournisseurs d'images satellite et les organismes donateurs avaient du mal à trouver ceux qui seraient les mieux placés pour étudier avec eux les modalités de financement.

59. Les intervenants et d'autres participants se sont accordés sur la nécessité d'instituer des mécanismes facilitant l'accès aux données et améliorant la disponibilité des données ouvertes, et sur l'assouplissement des conditions d'octroi de licences de données commerciales pour répondre à certains besoins des utilisateurs.

2. Table ronde sur les solutions intégrées pour la gestion de la vie sauvage et de la biodiversité: possibilités et difficultés liées à l'utilisation des solutions offertes par les techniques spatiales

60. La deuxième table ronde avait pour thème les solutions intégrées pour la gestion de la vie sauvage et de la biodiversité et les possibilités et difficultés liées à l'utilisation des solutions offertes par les techniques spatiales. Elle s'est concentrée sur l'utilisation des technologies, l'élaboration et l'application des politiques, et la nécessité de trouver des défenseurs de la cause sur le terrain. Parmi les grandes questions abordées figuraient l'utilisation de nouvelles technologies, comme les drones, les échanges d'informations et le coût de l'accès aux données et informations spatiales.

61. Les participants ont reconnu que la technologie des drones pouvait aider à recueillir des informations en temps réel, mais qu'il fallait instituer des politiques et des directives appropriées et que les capacités des drones en fonctionnement devaient être renforcées.

62. L'accès aux informations et les échanges de données ont été considérés comme des éléments indispensables au succès des opérations de gestion de la vie sauvage et de protection de la biodiversité. Les participants ont constaté qu'il était nécessaire de guider le processus d'échange d'informations en créant des catégories d'informations et en mettant en place des niveaux de confidentialité. Il est apparu essentiel de renforcer la confiance entre les acteurs non étatiques et les organismes d'État afin de faciliter et d'accélérer leurs échanges d'informations.

63. Les participants ont reconnu que les sociétés spatiales investissaient massivement dans les technologies spatiales et qu'elles escomptaient non seulement un retour sur investissement, mais aussi des profits. C'est la raison pour laquelle il était impossible de compter sur une gratuité d'accès à toutes les données, et a fortiori aux données à très haute résolution. En tant que principaux utilisateurs et bénéficiaires, les gouvernements devraient donc envisager d'allouer des fonds suffisants aux initiatives sur les technologies spatiales et à l'accès aux données

spatiales, pour que les projets souhaités puissent être mis en œuvre. On pouvait s'attendre à ce que les avantages économiques tirés de l'utilisation des données soient bien supérieurs au coût de leur acquisition. Établir des partenariats solides entre le secteur privé et les gouvernements était également essentiel pour mieux faire connaître les capacités des techniques spatiales et les besoins des utilisateurs.

K. Exposition d'affiches

64. Un après-midi a été consacré à une exposition d'affiches. Pendant toute la durée de la Conférence, 24 affiches ont été exposées, à la vue des participants qui en ont débattu. L'exposition a été ouverte par un représentant de l'ONG Save the Elephants, qui a présenté plusieurs outils techniques et applications pour l'analyse des images satellite mises à disposition gratuitement par Google. Elle a été suivie par une série de brèves discussions en plénière sur les affiches par les organisations qui les avaient présentées. Les fournisseurs d'images satellite commerciales ont fait des exposés pratiques sur leurs services de fourniture de données en ligne, et un représentant du Système de suivi de l'application des lois relatives aux espèces sauvages a dispensé une formation.

L. Réunions parallèles

65. Plusieurs réunions parallèles se sont tenues, au cours desquelles les représentants de l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka et du Système de suivi de l'application des lois relatives aux espèces sauvages, ainsi que d'autres experts, ont formé de petits groupes pour débattre de questions actuelles. L'équipe du "PNUE en direct" a fait des démonstrations pratiques de ses outils et applications aux participants qui étaient intéressés.

III. Observations et recommandations

66. Les participants ont été informés que le Secrétariat établirait un rapport sur la Conférence qui serait présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à l'Assemblée générale à leurs sessions respectives en 2017.

67. Tout au long de la Conférence, le Secrétariat, les présidents des sessions thématiques et des tables rondes et les rapporteurs ont pris note des observations et des recommandations exprimées par les participants. Une réunion récapitulative s'est tenue au cours de laquelle ils ont brièvement présenté les conclusions auxquelles étaient parvenus ces derniers, et de nouvelles discussions se sont ensuivies.

68. Les participants ont pris note des cadres de référence ci-après:

a) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) Les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, adoptés à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion, tenue à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010[14];

c) La résolution 69/314 de l'Assemblée générale sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages.

[14] Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2, annexe.

69. Les participants ont recensé plusieurs possibilités et difficultés:

a) Les progrès de la technologie en général, notamment la miniaturisation et la robotique, et les progrès de la technologie spatiale en particulier, notamment le lancement de constellations de satellites d'observation de la Terre, la mise au point de capteurs de pointe, les améliorations opérationnelles des transmissions de données, la disponibilité accrue de données libres et ouvertes et la réduction des coûts d'utilisation des systèmes spatiaux, pourraient rendre possible l'utilisation d'applications spatiales pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité;

b) Les techniques spatiales, notamment les technologies géospatiales et leurs applications, jouaient déjà un rôle important dans la gestion de la biodiversité et des écosystèmes, dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et dans l'aide à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions. Alors que les technologies spatiales étaient de plus en plus disponibles et accessibles, leur potentiel restait souvent inexploité et sous-utilisé, en particulier dans les pays en développement;

c) L'accès aux applications restait souvent limité en raison de la nature complexe des politiques en matière de données;

d) Le coût et l'accessibilité de certains ensembles de données demeuraient un problème et devraient faire l'objet d'examens plus approfondis dans le cadre d'initiatives de développement ou d'aide bilatérale.

70. Il est ressorti des débats que les difficultés mentionnées par les principaux acteurs dépassaient souvent les capacités de chaque pays ou organisme pris isolément. Une coopération intergouvernementale élargie, tant bilatérale que multilatérale, s'imposait.

71. Les principales conclusions auxquelles sont arrivés tous les participants de la Conférence pouvaient être regroupées en trois catégories: le rôle des techniques spatiales, la gouvernance et le renforcement des capacités.

A. Le rôle des techniques spatiales

72. Les participants ont estimé que les techniques spatiales, notamment les satellites d'observation de la Terre, les satellites de télécommunications et les systèmes mondiaux de navigation par satellite, pouvaient jouer un rôle plus important dans la gestion de la biodiversité et des écosystèmes, la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et l'aide à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions. En particulier, ces techniques pouvaient faciliter la planification et la prise de décisions en matière d'environnement, les contrôles de conformité suivant les lignes directrices sur les meilleures pratiques, une amélioration de la transparence et des alertes rapides en cas d'activité suspecte.

73. Pour relever les défis en matière de protection de la biodiversité à l'échelle mondiale, il était essentiel d'intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de soutenir la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes en donnant aux spécialistes qui s'en occupent ainsi qu'aux gardes forestiers les meilleurs outils disponibles, y compris ceux qui font appel aux techniques spatiales.

74. La technologie géospatiale offrait des outils indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable et, dans le contexte de la biodiversité, pourrait soutenir les activités visant à atteindre les cibles de l'objectif 15 et d'autres objectifs pertinents.

75. Grâce aux avancées technologiques en cours, les capteurs devenaient plus petits, moins gourmands en énergie et plus abordables, ce qui permet de suivre des animaux de taille encore plus petite. La technologie actuelle a déjà permis d'imaginer un scénario concret pour la surveillance et l'étude de la biodiversité mondiale. Cependant, il faudrait d'abord surmonter les obstacles en matière de gouvernance et les obstacles juridiques, politiques et réglementaires pour qu'elle puisse être utilisée avec succès (voir par. 77 à 82).

76. Compte tenu du rôle significatif que les techniques spatiales jouent dans la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité, et compte tenu des budgets souvent limités (ou de l'absence de budgets) alloués à leur utilisation, les parties prenantes ont été invitées à prendre des mesures donnant la priorité à la prise en considération de l'utilisation de ces techniques en y affectant des ressources suffisantes. De telles mesures favoriseraient les investissements dans les techniques spatiales et leur application, en particulier l'acquisition d'infrastructures pour améliorer l'accessibilité et la gestion des données et informations et l'échange des informations. Elles permettraient également d'accroître les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines dans des domaines techniques et non techniques (notamment administrateurs, économistes et responsables des finances), ainsi que les investissements dans des programmes qui recourent aux techniques spatiales pour la gestion de la vie sauvage, la protection de la biodiversité et dans d'autres domaines.

B. Gouvernance

77. Les participants ont reconnu les travaux des nombreuses organisations et cadres institutionnels existants se rapportant à la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, comme le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et ses membres, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, INTERPOL, l'ONUDC, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes.

78. Les réseaux régionaux existant en Afrique, tels que l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, le Programme régional pour l'environnement en Afrique australe, la Commission des forêts d'Afrique centrale et d'autres pourraient renforcer la collaboration transfrontalière entre les pays africains. Si les débats se sont focalisés sur l'Afrique, les participants ont reconnu que des cadres comparables avec des rôles similaires existaient aussi dans d'autres régions.

79. Les participants ont noté un besoin de renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels régissant l'utilisation des techniques géospatiales et spatiales dans la gestion des ressources naturelles pour répondre aux besoins d'élaboration de politiques et de prise de décisions en faveur du développement durable.

80. Ils ont insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents acteurs et d'une utilisation plus efficace des infrastructures existantes. Il était également nécessaire que des informations soient échangées aux niveaux national, régional et international, particulièrement entre les agences chargées de l'application de la loi, comme par exemple des données opérationnelles sur l'exploitation illégale de la biodiversité.

81. Les participants ont convenu de mieux intégrer l'utilisation des techniques spatiales dans les plans d'action nationaux pour la biodiversité, étant donné que seuls quelques rares pays faisaient état de ces activités au PNUE. Cette intégration devrait passer par une collaboration entre le PNUE et le Bureau des affaires spatiales.

82. Le pays hôte a constaté que le Kenya Wildlife Service avait clairement besoin de renforcer ses capacités de collecte d'informations afin de réduire le braconnage des éléphants en adoptant des systèmes de suivi des mouvements des animaux qui l'alerteraient chaque fois que des animaux s'immobilisent durablement. Une autre solution consisterait à solliciter la participation des collectivités locales et des agriculteurs, qui pourraient informer le Service de toute activité de braconnage qu'ils remarqueraient.

C. Renforcement des capacités

83. Les participants ont noté que, dans le cadre des obligations nationales et internationales, actuelles et futures, en matière de communication d'informations, les pays devaient accentuer leurs efforts de renforcement des capacités. Il leur a été demandé de développer des compétences humaines appropriées, des infrastructures, des capacités de gestion des données et des réseaux stratégiques, notamment en concevant et en mettant en œuvre des programmes d'enseignement supérieur universitaire et professionnel adaptés et actuels, ainsi que des programmes de sensibilisation continus à l'intention des responsables politiques et des décideurs.

84. La plupart des technologies liées à la science de l'information géospatiale venant des pays industrialisés, leur accès et leur utilisation en Afrique sont donc souvent limités à des projets financés par des donateurs. Les sociétés spécialisées dans les services géospatiaux devraient faire en sorte de s'assurer que le coût de la possession ou de l'utilisation de ces technologies bénéficie de meilleures subventions pour qu'elles deviennent plus accessibles aux pays en développement en Afrique et ailleurs. Lors de la conception de stratégies de renforcement des capacités, il faudrait accorder plus d'attention aux logiciels libres, qui deviennent plus faciles à utiliser et plus compétitifs par rapport aux solutions commerciales existantes, ainsi qu'aux services en nuage, aux services en ligne et aux mécanismes rapides et simplifiés de transmission des données en général.

85. S'il y a un besoin urgent de former davantage d'experts en Afrique à l'utilisation des outils de géoinformation pour surveiller la biodiversité, il est également essentiel que les pays réunissent les conditions nécessaires pour retenir des experts qualifiés. Il est primordial pour le développement des institutions africaines qu'elles soient autonomes et efficientes. Pour ce faire, des programmes de formation ciblés devraient être mis en place, et les programmes des établissements d'enseignement concernés devraient être actualisés.

86. En Afrique et ailleurs, de nombreuses organisations et institutions étaient déjà en train de renforcer leurs capacités d'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, dont l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, l'Université de Nairobi et le Kenya Wildlife Service. Leur renforcement permettrait aux personnes en formation de développer au maximum leurs capacités d'utilisation des données spatiales et non spatiales pour le suivi de la faune sauvage, la surveillance de la biodiversité et des écosystèmes, la détection des activités illégales, et la recherche des causes et des solutions possibles.

87. Il faudrait mettre au point des solutions intégrées pour faire face aux problèmes rencontrés à tous les niveaux. On pourrait recourir plus fréquemment aux techniques spatiales et à leurs applications pour mettre fin à la demande de produits issus d'espèces sauvages, lutter contre le braconnage et le trafic et empêcher les activités illégales en général. Il devenait urgent d'envisager des directives et politiques visant à faciliter l'utilisation des techniques spatiales et d'autres technologies associées,

comme les drones. En Afrique en particulier, le Bureau des affaires spatiales devrait chercher à jouer un rôle clef en coopérant avec des instances comme l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka et la Commission des forêts d'Afrique centrale de façon à promouvoir les techniques spatiales et leurs applications comme éléments essentiels de la gestion de la vie sauvage et de la protection de la biodiversité, et en aidant les États Membres à élaborer les politiques et les directives qui sont indispensables pour optimiser leur utilisation et leur intégration.

88. Le rôle du secteur privé dans la promotion de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion de la vie sauvage, la protection de la biodiversité et dans d'autres domaines utiles à la société a bien été noté. Pour assurer la durabilité, l'innovation et la création d'emplois et de richesses dans le domaine émergent et en rapide expansion des sciences et des techniques spatiales en Afrique, il était nécessaire d'encourager les acteurs privés à participer davantage au développement des infrastructures spatiales, des applications spatiales, et au renforcement des capacités en matière d'utilisation des techniques spatiales. La création de partenariats public-privé novateurs devrait également être encouragée et favorisée.

D. Questions diverses

89. Les participants ont recommandé que le Bureau des affaires spatiales continue à collaborer avec les parties prenantes intéressées pour promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications dans la gestion de la vie sauvage et la protection des écosystèmes et de la biodiversité au titre de la nouvelle priorité thématique sur la biodiversité et les écosystèmes du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

90. Les participants ont remercié le Gouvernement kényan d'avoir accueilli la Conférence. Ils ont également remercié le PNUE pour avoir mis à disposition ses installations, et les organisations ayant parrainé la Conférence de leurs contributions. Ils ont aussi salué le travail accompli par les membres des comités de la Conférence pour en mettre au point le programme.

IV. Conclusions

91. La Conférence a rassemblé plusieurs acteurs œuvrant à l'élaboration et à l'application des technologies de géoinformation pour la surveillance de la faune, de la biodiversité et des écosystèmes. Elle a suscité un immense intérêt dans toute la région grâce, en partie, à ses activités de sensibilisation et de communication. Plusieurs activités possibles de suivi ont été recensées et sont actuellement à l'étude.

92. La Conférence a été un bon exemple de coopération interinstitutions fructueuse. En effet, le Bureau des affaires spatiales a travaillé en collaboration avec l'ONUDC et le PNUE, deux entités des Nations Unies dont les mandats se rapportaient au thème de la Conférence. Cela prouve qu'une synergie est possible entre des bureaux du Secrétariat qui exécutent des programmes pertinents (comme le Bureau des affaires spatiales, responsable du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales) et l'ONUDC, responsable du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

93. Le présent rapport sera porté à l'attention des organes décisionnels concernés, notamment du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de l'Assemblée générale. La délégation kényane devrait également le porter à

l'attention de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Cancún (Mexique), du 4 au 17 décembre 2016.

94. La Conférence, la première en son genre à traiter de l'utilisation des techniques spatiales pour la protection de la biodiversité, ayant été une réussite, plusieurs participants représentant des institutions et des ministères extérieurs au Kenya ont exprimé le souhait d'accueillir ultérieurement des conférences de suivi.

95. Tirant pleinement parti du cadre offert par l'UNISPACE+50 et des possibilités qu'elle offre, le Bureau des affaires spatiales est prêt à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre les mesures de renforcement des capacités nécessaires pour relever les défis mondiaux qui caractérisent notre monde en rapide mutation au XXI^{e} siècle.